

Technologie-Netzwerk Berlin e.V.

en collaboration avec le

Réseau Européen pour l'économie solidaire et le développement local

éditeurs

***"Développement Économique Communautaire
et
Entreprises sociales"***

Expériences, outils et recommandations

Berlin 1997

Projet soutenu par la Commission Européenne, DG V

CONTENU

		<i>page</i>
1	Introduction	3
2	Exemples d'outils pour les entreprises sociales favorisant le développement économique communautaire	3
2.1	Mélange d'activités économiques pour le développement régional (Jämtland / Suède)	5
2.2	Création et développement de consortiums (Nord de l'Italie)	7
2.3	Intégration socio-économique et développement local (Alsace / France)	8
2.4	Formation et qualification pour le développement de produits (Berlin-Brandebourg / Allemagne)	10
2.5	Audits sociaux dans l'entreprise communautaire (Écosse / Gde Bretagne)	11
2.6	Partenariats locaux pour développer l'économie sociale (Catalogne / Espagne)	13
3	Conclusions	
3.1	Le secteur des entreprises sociales en Europe de l'Ouest	14
3.2	Définition opérationnelle des "entreprises sociales"	14
3.3	Objectifs, fonctions et problèmes des entreprises sociales	14
3.4	Comment soutenir mieux les entreprises sociales	15
4	Recommandations pour l'aide aux entreprises sociales destinées	16
4.1	... aux gouvernements locaux/régionaux et à l'Union Européenne	16
4.2	... au secteur de l'économie sociale	
4.3	... au secteur privé	
5	Les partenaires ayant collaborés à ce projet	

© **Technologie-Netzwerk Berlin e.V.**

Wiesenstr. 29

D-13357 Berlin

1 INTRODUCTION

Cette étude soutenue par la *Commission Européenne, DG V (Emploi et affaires sociales)*, a été élaborée dans le cadre du programme "Mesures pour combattre l'exclusion sociale et la pauvreté". Dans cette optique on a engagé une mesure budgétaire qui se base sur les fondements de la **Déclaration 23 du traité de Maastricht**, selon laquelle la Communauté Européenne est assignée à rechercher dans toutes les circonstances la collaboration avec les organisations de bienfaisance et les fondations ou les confédérations pour contribuer à l'exécution de l'article 107 du traité.¹

Les organisations de bienfaisance contribuent à travers toute l'Europe à réaliser ces objectifs en poursuivant des intentions sociales telle l'amélioration des conditions de vie et de santé, et contribuent, p. ex. par l'incitation à l'hygiène ou par le combat contre la pauvreté, au bien-être social dans un domaine où l'État ne peut avoir une activité efficace.

C'est dans ce but que de nombreuses organisations de bienfaisance des pays de la CE se sont associées dans le "*European Round Table of Charitable Social Welfare Associations (ETWelfare)*" ayant Bruxelles pour siège.

L'un des membres de cette table ronde se trouve être le "*Réseau européen pour l'économie solidaire et le développement local*" avec Berlin pour siège, où se retrouvent des organisations sans buts lucratifs tels les groupes d'entraide et d'insertion locaux, les coopératives, les agences de développement, les associations pour l'emploi et les instituts scientifiques ainsi que les fédérations et les réseaux régionaux et nationaux. Leurs objectifs sont:

- la recherche, l'information et la formation pour le développement des structures et de l'emploi, ainsi que la conception de techniques sociales;
- le développement et la mise en oeuvre de projets et d'entreprises socio-économiques, en partie sur la base d'un travail communautaire;
- la mise en réseau et l'alliance locale et régionale pour et par les initiatives de développement local et d'entraide économique.

Le groupe de travail du Réseau Européen qui présente ce rapport s'intéresse particulièrement au **mode de fonctionnement et d'action des entreprises sociales**, qui sont en quelque sorte à considérer comme des cas particuliers parmi les organisations de bienfaisance: leur particularité consiste à s'attaquer à la pauvreté et au chômage, à l'exclusion sociale, non pas par une politique sociale, mais par une économie sociale.

Les objectifs sociaux sont réalisés par des activités économiques, en permettant p.ex. l'emploi et l'intégration à des groupes de personnes socialement défavorisées, en proposant des services sociaux pour des groupes de personnes ou des domaines particuliers, ou alors par la production de produits d'utilité sociale.

Les organisations de bienfaisance gagnent en ce moment en importance au sein de l'Union Européenne: la Charte sociale Européenne définit un **forum européen de partenariat social** ("*Social Policy Forum*") dans lequel sont représentées les organisations de bienfaisance et ses fédérations, aux côtés des organisations d'employeurs et de salariés. Le *Réseau Européen* y est représenté par le *ETWelfare*; dans ce forum, les entreprises sociales jouent aussi le rôle des organisations de bienfaisance par l'intermédiaire de la *Platform of Social NGOs* aux côtés des organisations sociales sans orientation économique.

¹ L'article 107 du traité de Maastricht se fixe pour but le rapprochement des conditions de vie dans tous les états membres.

Le **rôle innovatif des entreprises sociales** consiste à prendre des mesures socio-économiques visant à faire baisser les coûts d'une manière décentralisée et non bureaucratique, en encourageant la participation des personnes ciblées. Nous publions ici les résultats de ces initiatives dans le cadre de leurs activités communautaires, et nous poursuivons nos études et nos analyses.

Les **objectifs de ce projet**: découvrir des exemples de fonctionnement satisfaisant d'entreprises sociales dans 6 pays d'Europe de l'Ouest, à savoir en Grande Bretagne, en Allemagne, en France, en Italie, en Suède et en Espagne²; **trouver des outils performants** pour soutenir les entreprises sociales et le développement économique communautaire ³ (cf. ch.2). Il s'agissait avant tout de constater de quelle manière se comportent les entreprises sociales lors du **développement de communautés locales**, en particulier par l'intégration économique et sociale (cf. ch.3).

Le **but** de ce projet consistait donc à faire connaître ces expériences et à formuler des recommandations:

- tant à l'intérieur du réseau européen pour l'économie solidaire et le développement local
- qu'au sein d'organisations et de réseaux européens actifs dans le domaine social
- que face aux institutions de l'Union Européenne. Cf. ch. 4.

Un résumé de ce projet a été publié dans le cadre du *Réseau ARIES*.

adresse e-mail: aries-brussels@geo2.poptel.org.uk

Adresse postale: ARIES Head Office

51 Rue de la Concorde, B-1050 Bruxelles.

tél.: +32-2-3157501, Fax: +32-2-5123265

2. EXEMPLES D'OUTILS POUR LES ENTREPRISES SOCIALES PERMETTANT UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE

2.1 *Mélange d'activités économiques pour le développement régional Borgvattnet (Jämtland / Suède)*⁴

Ce projet a été réalisé dans une région de Suède où les grands éloignements font du **chômage** un problème particulièrement délicat. La commune de **Borgvattnet** se compose de six petits villages qui représentent ensemble une population de 250 personnes. La municipalité se trouve dans une contrée isolée du nord-est de la province *Jämtland* et fait partie de la communauté urbaine *Ragunda*. Il y a 60 km jusqu'à la prochaine ville pour trouver un emploi et 60 km aussi jusqu'au centre administratif de la communauté urbaine.

À Borgvattnet se trouvent une église, un magasin, une école primaire, une agence de tracteurs de neige, un garagiste, un plombier, un peintre en bâtiment, un taxi, une ferme avec des chèvres et une autre avec des moutons. Mais Borgvattnet est connu dans toute la Suède à cause de son "presbytère maudit".

² Vous pourrez sous peu obtenir des rapports complets sur ces pays auprès de Technologie-Netzwerk Berlin e.V.

³ Le mot "communautaire" n'est pas ici relatif à l'UE mais est en usage au Canada pour qualifier tout ce qui a trait à la vie associative communautaire dans le sens anglais de "community development" (développement locale).

⁴ D'après les statistiques publiées par la commune de Borgvattnet.

Celui-ci est ouvert au public aujourd'hui comme café et pension et attire un grand nombre de touristes dans la région. En outre, l'endroit offre aux touristes une nature intacte et d'excellentes occasions de chasse et de pêche.

Les statistiques de population indiquaient jusqu'au début des années 1980 une tendance constante à la baisse et un accroissement de la population âgée, ainsi qu'un déficit marquant d'une population féminine et infantile. Des représentants de la commune constituèrent un comité dans les années 1980 ayant pour but d'encourager activement **l'afflux dans la commune** de jeunes familles. Leur succès fut tel qu'ils furent la seule commune dans la communauté de Ragunda à enregistrer à la fin des années 1980, début des années 1990, un accroissement de la population. Cette évolution garantit l'existence de l'école primaire et fit naître dorénavant l'optimisme et l'enthousiasme dans la commune.

Le comité communal de Borgvattnet a continué à jouer un rôle actif dans le développement de la commune. En automne 1993 il s'attaqua au problème du chômage. Les responsables reconnurent que **l'emploi local** avait tout particulièrement pour les femmes une importance capitale s'ils voulaient maintenir au village les jeunes familles qu'ils venaient de recruter.

On instaura un **cours** permettant à huit chômeurs du village de se familiariser avec les rudiments dans l'usage des ordinateurs et des techniques modernes de la télécommunication. Il n'avait pas uniquement pour but d'enseigner de nouvelles techniques et de nouvelles compétences en général, mais on mit l'accent tout autant sur la formation théorique et pratique, leur permettant d'établir des relations d'affaires, de mettre un réseau sur pied et d'attirer dans la région des entrepreneurs potentiels susceptibles de créer des emplois.

Une des premières tâches des participants au cours fut d'inviter tous les intéressés du village à **une réunion**, au cours de laquelle ils allaient analyser ensemble la situation du village et confronter ses atouts et ses faiblesses. Sur la base de cette analyse ils purent prendre conscience des aspects positifs de leur situation, autant que des problèmes qu'ils avaient à surmonter. En outre, le projet vit son activité valorisée et on lui fit un accueil enthousiaste qui leur garantit ainsi une large base d'action.

Ils purent collecter de cette manière de nombreuses informations sur des personnes du secteur des entreprises ayant gardé des contacts avec Borgvattnet. Celles-ci furent contactées afin de créer un réseau. On encouragea ce groupe de huit participants à **jouer un rôle actif** pour déterminer les objectifs et la direction à donner au cours de formation. Leur motivation fut très grande, car ils avaient conscience de travailler pour l'avenir de leur commune et ils cherchaient à créer des emplois non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour d'autres habitants du village. Les expériences pratiques, les contacts avec les représentants du secteur des entreprises, leur exposèrent leur commune avec ses avantages, tout cela fit croître leur confiance en soi en tant qu'individu et en tant que groupe.

Une des réalisations pratiques du cours fut la création d'une **coopérative de village** (*samhells / by kooperativ*). Cette association réunit 30 à 40 membres de toute la commune. Ils se sont fixés pour but d'initier une série de projets, de les animer, de les développer et de les organiser en créant p. ex. de petites entreprises, des services, en proposant de la formation d'adultes; d'encourager le tourisme et les activités dans le domaine social, dans la perspective de créer des emplois et des conditions acceptables pour les habitants vivant toute l'année dans la région.

La tâche immédiate du groupe consiste à créer des emplois et de développer les contacts établis avec les entrepreneurs qui proposent des emplois potentiels. Mais à long terme la coopérative sera capable

d'élargir ses activités et de satisfaire d'autres **besoins de la commune**, comme p.ex. la création d'un magasin d'alimentation, d'une maison du troisième âge ou d'un atelier artisanal, etc.⁵

En ce moment, les participants au cours continuent de développer en groupe leurs activités communautaires. Ils ont, dans leur bureau de Borgvattnet, rédigé une série de documents et de brochures s'adressant aux entrepreneurs et aux touristes, pour leur vanter leur commune. Ils ont entrepris un projet pilote pour réunir sur un CD-ROM les archives de la communauté urbaine. Ils espèrent pouvoir **créer une entreprise** à partir de cette initiative si elle devait avoir du succès. Le projet s'est fixé pour but de créer à l'avenir cinq nouveaux emplois par an, au moins.

4 Actuellement on construit une maison du troisième âge permettant de créer quelques emplois à temps partiel.

2.2 DÉVELOPPEMENT ET CRÉATION DE CONSORTIUMS

(Nord de l' Italie)

En Italie les entreprises sociales adoptent les formes juridiques des **coopératives sociales**⁶ .

Voici quelques unes de leurs spécificités:

Typologie

L'objectif des coopératives sociales consiste soit

- à proposer une assistance sociale et des services (type A) ou
- à s'engager dans des activités de production permettant la réinsertion de personnes exclues (type B).

Secteurs d'activité

Les coopératives du type A sont actives dans les secteurs suivants: la santé (env. 13%), la formation (6%), les services sociaux (81%).

Les coopératives de type B occupent le domaine agricole (env.24%), le secteur industriel (13%), artisanal (26%), celui des transports (8%) et des services (30%).

La "stratégie des champs de fraises"

La majorité des coopératives sociales en Italie du Nord préfère fonder des entreprises de petite taille (de 10 à 30 employés) qui permettent une gestion participative et des relations étroites avec les administrations locales. Ceci est une des conditions déterminantes qui assure aux coopératives sociales le soutien nécessaire de la population sous différentes formes: par des dons p.ex., par une coopération bénévole, etc... Lorsqu'une coopérative atteint une taille substantielle elle se scinde en petites unités coopératives ("spin-off" coopératives) qui développent des activités particulières pour en faire des secteurs indépendants de l'entreprise.

Cette stratégie d'expansion est appelée "stratégie des champs de fraises" car la croissance des fraisiers est limitée: dès qu'ils ont atteint une certaine taille ils cessent de croître, mais ils produisent des pousses qui permettent à de nouvelles plantes de croître.

La stratégie de regroupement (consorzia)

Le fait de combiner de petites entités pour accroître la part du marché a encouragé différentes coopératives à se regrouper en consortiums. Des coopératives sociales ont décidé, depuis leur émergence, de s'associer au mouvement des coopératives organisées. Cette décision a favorisé la création et le développement rapide d'une fédération politique d'entreprises au plan national.

Le consortium est une forme durable de partenariat institutionnalisé qui fut créé pour répondre à des besoins ne pouvant pas être satisfaits par une seule entreprise ou coopérative de petite taille. De tels besoins peuvent être des services administratifs complexes, des souscriptions de crédits à taux de remboursement avantageux, la compétence de faire des offres importantes (marketing), de créer des formes d'entraînement méthodique, de faire un travail de recherche, etc...

2.3 Développement local et intégration socio-économique

(Alsace / France)

Nous rencontrons trois types principaux d'entreprises sociales en France: les *Régies de Quartier* (R. de Q.), les *Associations Intermédiaires* (A.I.) et les *Entreprises d'Insertion* (E.I.).

Régies de Quartier

Une *Régie de Quartier* (R. de Q.) ce sont trois partenaires: les habitants, les élus et les logeurs qui s'associent pour fonder une structure d'insertion par l'économique sur le territoire d'un quartier, d'une cité. Le dispositif est essentiellement urbain et s'articule sur 4 points:

⁶ Après cinq ans de débats et de tergiversations le parlement a adopté sous la pression d'un mouvement politique très large, une loi - la loi 381/91, qui reconnaît enfin l'existence légitime des coopératives sociales et leur identité.

1. Les marchés (le côté économique)
 - maintenance des bâtiments, des espaces verts, entretien des parties communes;
 - services d'aide aux personnes: prise en charge des enfants et des malades, mise à disposition d'outils, organisation de réunions, conseils; bref, proposer des opportunités au service des habitants.
2. L'insertion économique (l'insertion par l'emploi)
 - la R. de Q. emploie en priorité des habitants en difficulté avec le plus souvent un contrat d'emploi et un accompagnement social et une formation.
 - Une R. de Q. peut avoir différentes formes juridiques pouvant être de nature privée, sociale ou publique.
 - Une R. de Q. organise par conséquent de nouveaux projets socio-économiques selon les besoins des habitants.
3. Dialogue et participation
 - Le principe de participation et de dialogue associe les habitants à tous les stades du projet; la démarche cherche à changer le regard des habitants et de la municipalité sur le quartier, à susciter de nouvelles formes de démocratie et de prise en charge locale.
 - Les R. de Q. jouent un grand rôle dans les stratégies d'intégration des populations émigrées et dans les relations inter-générationnelles.
4. Le quartier

Les tâches très diverses offrent de multiples possibilités de formation et aident les habitants en difficulté à élargir leur possibilités d'échanges.

La R. de Q. propose des lieux pour favoriser les échanges et les contacts sociaux: p. ex. service de cantine, initiatives pour personnes isolées ou âgées; jardins d'enfants et crèches, laveries, etc...

Association intermédiaire (A.I.)

- Statut d'association Loi 1901 sans but lucratif plus agrément de la Préfecture après vérification des résultats enregistrés.
- Lieu d'accueil de chômeurs en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle.
- Créées par la loi du 27 janvier 1987, les A.I. ont pour vocation le prêt de main d'oeuvre auprès des collectivités locales, des particuliers, des entreprises, etc...
- Les A.I. sont exonérées en partie des charges sociales patronales, des taxes professionnelles, de T.V.A. - les salaires sont établis sur la base du SMIC. (salaire minimum de croissance).
- Environ 950 A.I. ont été créées sur tout le territoire pour aider à la re-découverte et à la redynamisation des compétences individuelles, au rétablissement des liens avec le monde du travail, de la formation.

Sur le plan économique, les A.I. favorisent l'émergence de nouveaux créneaux d'emplois par exemple les emplois de proximité ou de service et ceux liés à l'environnement.

Entreprises d'Insertion (E.I.)

L'E.I. se définit à la fois par son projet social, le public accueilli et son fonctionnement: les personnes sont généralement adressées à l'E.I. par les organismes du secteur de l'Action Sociale, de la Santé, de la Justice et des services de l'Emploi et de la Formation.

L'objectif de l'E.I. est de faire accéder les personnes au marché du travail à travers une formation et un suivi social appropriés - les contrats de travail sont de 2 années maximum et donnent lieu à un salaire négocié.

Sur le territoire, le rôle de l'E.I. est de sensibiliser ses partenaires sociaux, politiques et économiques aux problèmes de l'insertion. Pour compenser les difficultés liées à la forte rotation des effectifs, au manque de rentabilité des employés et à la mince valeur commerciale de certaines productions l'E.I. bénéficie de financements adaptés .

- l'AFI (Aide forfaitaire d'insertion) de 38 000 FF par an/ poste d'insertion
- les crédits de la DDASS, Solidarité et Travail, plafonnés à 78 000 FF par poste d'insertion / par an
- les soutiens d'organismes professionnels
- les aides des collectivités territoriales et aides directes à l'emploi

2.4 Formation et qualification pour le développement de produits (Berlin - Brandebourg / Allemagne)

ATLANTIS est une société d'utilité publique qui fabrique des produits techniques pour l'environnement et propose des services dans un but écologique dans la région de Berlin et du land de Brandebourg. Par la même occasion elle forme et emploie des chômeurs .

Les **domaines d'activité** d'*ATLANTIS* sont le développement, la planification, l'installation et la maintenance de systèmes de chauffage de l'eau par la thermie solaire, d'installations photovoltaïques pour la production de courant électrique, d'installations d'éoliennes pour produire du courant électrique et pour faire fonctionner des pompes à eau, d'installations d'unités de chauffage central; ainsi que

- constructions écologiques
- réhabilitation d'immeubles et d'installations énergétiques dans une optique technique d'économie d'énergie
- audits écologiques de l'environnement
- concepts de transport et d'énergie pour une utilisation des sources d'énergie renouvelables
- études de financement et de faisabilité.

Les **objectifs sociaux** d'*ATLANTIS* sont:

1. une activité sociale et de qualification,
2. la création d'emplois dans le secteur de l'environnement, et
3. l'intégration des employés/ées dans le développement des produits.

1. *ATLANTIS* forme des femmes et des hommes avec des expériences professionnelles différentes pour le marché écologique du travail. La qualification se fait sur la base d'un travail pratique que complètent des séminaires dans les matières environnement, énergie et travail. Des travailleurs sociaux encadrent les employés/ées pour les conseiller le cas échéant, les aider à résoudre leurs problèmes personnels et les conflits sur leur lieu de travail.

2. Depuis sa création en 1989, *ATLANTIS* a créé dans l'arrondissement de Kreuzberg 450 nouveaux emplois et en plus, 100 emplois dans le land de Brandebourg. La filiale *ATLANTIS Brandenburg* qui se trouve au *Kesselberg-Zentrum* à Neu-Zittau est conçue d'après le modèle d'*ATLANTIS Berlin* et produit des installations de décantation par plantes ainsi que des éoliennes de 37 kW. Une autre succursale se trouve à Potsdam et propose un "car-sharing"⁷.

3. Par la formation de gens associés au développement des produits comme p.ex. la production d'ailes de rotors pour éoliennes, *ATLANTIS* ne transmet pas uniquement un savoir mais essaie aussi de conquérir de nouveaux marchés - et plus spécialement dans les niches du marché pour les technologies écologiques et sociales. En outre *ATLANTIS* favorise, à un degré moindre, le développement de petites et moyennes entreprises et tente ainsi de réactiver l'économie locale.

ATLANTIS ouvrit le 1.06.1994 une **AFB** (*Arbeitsförderbetrieb*) à Berlin-Kreuzberg qui permet à la société de faire rentrer des profits qu'elle peut réinvestir dans l'entreprise. 50 employés/ées fabriquent des installations d'énergie solaire et des systèmes d'éoliennes, dirigent des projets d'économie d'énergie dans les bâtiments publics et proposent un service de catering. *ATLANTIS* se finance par des programmes régionaux et européens d'aide à l'emploi et à l'environnement ainsi que, grâce à son *AFB*, par des revenus propres.

⁷ service de location de voitures partagées, un

2.5. Social Auditing dans les Entreprises Communautaires (Écosse / Grande-Bretagne)

Social auditing peut-être décrit comme un processus à l'aide duquel une entreprise rapporte, mesure et analyse ses performances, c.à.d. ses résultats par rapport aux buts sociaux qu'elle s'était fixés auparavant. Le mot "social" désigne dans ce contexte tous les objectifs non commerciaux de l'entreprise: sociaux, écologiques et culturels.

Le modèle écossais du *social auditing* tente de créer un processus formel et avantageux et consiste en 8 phases élémentaires:

1. Trouver un accord et décider de faire un *social audit*.
2. Définir les objectifs sociaux, culturels et communautaires de l'entreprise, et en fixer la priorité.
3. Se mettre d'accord pour savoir qui sont les *stakeholders* principaux de l'entreprise, qui doivent être ainsi consultés en tant que partie du *social audit*.
4. Établir ce qui peut/doit être fait pour pouvoir réaliser ces objectifs.
5. Définir les informations nécessaires pour pouvoir analyser les performances et celles qui doivent être collectées en outre.
6. Introduire un système de comptabilité sociale incluant un mécanisme/une méthode permettant d'acquérir des informations des *stakeholders*; tenue et vérification des comptes y compris préparer l'ouverture d'un compte régulier pour la gestion sociale.
7. À la fin de l'année vérification, analyse et interprétation de la comptabilité analytique sociale; réunir les informations qualitatives des groupes de *stakeholders*; préparer le rapport du *social audit*:
 - a) établir l'effectivité de l'entreprise par rapport aux objectifs sociaux;
 - b) calcul des coûts qu'incombent à l'entreprise pour poursuivre ces objectifs;
 - c) évaluation des plus-values de la société.
8. Évaluation des résultats du rapport et ses conséquences; publication du rapport du *social audit*.

La démarche effective d'un processus de *social audit* touchera tous ceux qui sont concernés par l'entreprise, à savoir les *stakeholders*. Ce seront, pour la plupart des entreprises communautaires et coopératives:

- les membres fondateurs
- les membres ou la communauté locale
- le bureau directeur, les collaborateurs et les employés
- les consommateurs, les clients, les bénéficiaires et les bénévoles
- les financiers, les investisseurs sociaux et les autorités locales.

La démarche du *social auditing* est essentiellement une démarche interne et les objectifs seront pour cela déterminés et modifiés à longue échéance, conformément aux expériences et aux performances que le *social audit* mettra à jour. Il peut inclure (certains, mais pas tous) les objectifs suivants:

- créer des emplois
- proposer de bonnes conditions d'emploi
- proposer un service communautaire
- proposer des services écologiques
- assister les groupes défavorisés
- proposer des formations pour la communauté

- avoir recours à des pratiques écologiques à long terme
- fabriquer des produits d'utilité sociale
- aider les projets communautaires
- encourager la démocratie interne
- encourager les gens à la participation et à la propriété dans la communauté.

La démarche du *social auditing* poursuit cinq objectifs principaux:

1. il permet aux entreprises de contrôler leurs propres performances;
2. aux *stakeholders* de modifier leur comportement;
3. aux entreprises de faire un rapport sur leurs propres résultats;
4. aux investisseurs sociaux et autres d'évaluer si leur investissement permet de réaliser les objectifs sociaux, communautaires ou écologiques qu'ils se sont fixés;
5. il incite à poursuivre des améliorations continues.

2.6 PARTENARIAT LOCAL POUR DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE SOCIALE (Catalogne / Espagne)

Le partenariat conclu entre le gouvernement autonome de Catalogne, la société locative régionale ADIGSA et d'autres entreprises, ainsi qu'avec des projets de proximité est un nouvel exemple d'innovation pour le soutien et la **coopération avec le secteur public**, pour améliorer les conditions d'habitation et d'environnement. L'exemple suivant en fait partie:

Posa't A Punt (en fr. "tiens-toi prêt") est une mesure comprenant 4 phases et ayant pour objectif **l'intégration des exclus**: introduction et motivation; formation et formation continue; intégration sociale et professionnelle; intégration économique. Une part du budget régional est réservée aux entreprises sociales permettant la qualification et l'emploi de chômeurs de longue durée.

Le processus débute par une analyse des problèmes sociaux et économiques de chaque participant. Le ministère du Travail met des ressources et son soutien à disposition pour une formation qualitative et continue tout en préférant des entreprises sociales, car celles-ci gèrent la formation et l'assistance sociale en relation avec un emploi bien réel. ADIGSA assure une garantie pour **des marchés protégés** en mettant à la disposition de ces personnes des investissements qui créent des emplois. Elle intègre des organisations de proximité et de grandes associations voire des fédérations dans les projets pilotes qui ont débuté en 1996. Ce projet tente donc d'associer ainsi l'emploi avec l'intégration économique et socio-culturelle.

3. CONCLUSIONS

3.1 LE SECTEUR DES ENTREPRISES SOCIALES EN EUROPE DE L'OUEST

Le secteur des entreprises sociales a suscité en Europe de l'Ouest une grande variété et hétérogénéité dans le domaine des activités et des formes d'organisation. Il comprend d'une part des entreprises, p.ex. des sociétés aux formes de droit civil mais aussi des associations, des fondations, etc.... En font partie les *Sociétés d'intégration et de qualification* qui existent en Allemagne, les *community businesses and community cooperatives* (coopératives et entreprises communautaires) comme c'est le cas en Grande-Bretagne, les coopératives sociales (*cooperativi sociale*) en Italie, les *entreprises d'insertion* en France, les coopératives pour le développement régional (*samhells / by kooperativ*) en Suède ainsi que les coopératives et les entreprises sociales (*cooperativas / impresas sociales*) comme en Espagne.

Toutes ces entreprises découlent d'initiatives des *organisations intermédiaires*⁸, qui contribuent sur la base de la société civile au bien-être social. Ce secteur a donné naissance à une quantité innombrable d'organisations de soutien: des instituts de recherche et de conseil, des fonds de financement et des banques, des agences de développement ainsi que des réseaux locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Autant leur origine diverge, autant les objectifs de ces entreprises sont identiques en Europe de l'Ouest. Notre groupe de travail les a réunis pour formuler une **définition opérationnelle**.

3.2 DÉFINITION OPÉRATIONNELLE DES "ENTREPRISES SOCIALES"

Nous avons formulé les **définitions** suivantes pour caractériser les similitudes de toutes les entreprises sociales:

- 1) Les entreprises sociales tentent de réaliser **des objectifs sociaux par une activité économique**.
- 2) Ce sont des organisations **sans but lucratif** dans le sens que les bénéfices réalisés sont soit réinvestis dans les activités économiques de l'entreprise, soit employés de telle manière qu'ils servent aux objectifs sociaux définis par l'entreprise.
- 3) Ses structures sont fixées de telle sorte que l'ensemble du capital et des richesses accumulées par l'entreprise ne sont pas à la disposition de personnes privées, mais sont administrés sous curatelle **au profit des personnes ou des domaines** désignés comme les bénéficiaires des entreprises sociales.
- 4) Leurs structures d'organisation ont pour objectif d'oeuvrer pour les mêmes droits pour tous et encouragent tout le monde à s'engager **sur une base coopérative**.

Le secteur des entreprises sociales se définit en outre par l'incitation à **la coopération réciproque** entre les entreprises sociales et les autres organisations de l'économie sociale et locale.

3.3 OBJECTIFS, FONCTIONS ET PROBLÈMES DES ENTREPRISES SOCIALES

L'exclusion sociale dû à la pauvreté et au chômage est à l'origine et a poussé à la création de ces entreprises: elle se manifeste et s'établit de plus en plus dans de nombreuses régions d'Europe de l'Ouest. Pour ces motifs les objectifs de ces entreprises ont dès le départ des raisons sociales et leurs activités économiques vont de pair. À priori, elles répondent à **un besoin d'intégration globale**, même si l'intégration prend des formes variées selon les entreprises. Même s'il y a de bons exemples

⁸ Les organisations intermédiaires sont des ONG qui soutiennent le développement de la société civile.

d'intégration réussie, on ne peut s'empêcher de constater ça et là, que les objectifs économiques et sociaux s'opposent ou ont des chemins indépendants.

En règle générale, les activités économiques ont avant tout pour rôle de **créer des emplois et combattre l'exclusion sociale**. On essaye certes de réaliser des revenus, mais souvent ceux-ci sont si bas (p.ex. les RMI en France et en Espagne) qu'ils ne garantissent qu'une vie au plus bas de l'échelle sociale. Ceci est souvent dû aux programmes d'insertion qui ne permettent en général pas de tarifs salariaux plus élevés.

C'est sur cette base qu'il faut développer **une compréhension plus large de l'activité économique**, qu'il faut redéfinir le "Social" et l'"Économique": ce que l'on comprend sous le terme "Économique" c'est bien davantage que l'objectif traditionnel de réaliser des profits, c'est aussi la poursuite d'objectifs sociaux non seulement sur le plan politique, mais aussi économique. Il s'agit de concrétiser des revenus, de trouver satisfaction dans le travail et de renforcer la confiance en soi, de **l'intégration sociale et économique des personnes** dans le processus de reproduction de la société. Il faut se poser la question si et comment une entreprise sociale ayant des activités économiques à part peut réaliser des bénéfices au profit de l'entreprise, de la communauté pour laquelle elle oeuvre, si elle doit couvrir des dépenses sociales plus importantes que les entreprises normales.

Les conditions politiques et juridiques qui régissent le champ d'action de telles entreprises jouent ici un rôle important, comme le montre l'exemple italien ⁹. Les aides subventionnelles pour couvrir les charges sociales supplémentaires, comme le traitement préférentiel lors des adjudications sont pour les entreprises sociales de grande importance. La reconnaissance de ces entreprises, éventuellement par des statuts adaptés, joue le rôle prépondérant pour p. ex. l'obtention de subventions qui normalement sont réservées aux entreprises du secteur privé. D'un autre côté, des réglementations trop rigides peuvent restreindre considérablement les agissements des entreprises sociales.

L'intégration sociale concerne dans la plupart des cas un public défini à l'avance et de moins en moins **des mesures locales**. Le public des mesures d'intégration est souvent composé de personnes particulièrement défavorisées, des handicapés, d'anciens drogués ou détenus, des sans-abris, des chômeurs de longue durée, des femmes, etc...

Même si les exclus sociaux ont un besoin urgent d'intégration dans le monde du travail **le danger de la ghettoisation des entreprises sociales** n'en reste pas moins menaçant en économie. Cela peut aller de pair avec la mise à l'écart de cette clientèle dans les entreprises. On ne peut pas nier le danger que courent les groupes homogènes d'être casernés dans une "maison de production" et forcés à travailler sans même toucher un revenu à peu près correct. De même, il est important pour les entreprises d'employer dans de 'saines proportions' des handicapés, des exclus sociaux et des employés 'normaux' non-handicapés. Il n'en va pas seulement de répondre aux exigences économiques mais aussi de ne pas reproduire dans l'entreprise la ségrégation des défavorisés qui se pratique dans la société.

3.4 COMMENT SOUTENIR MIEUX LES ENTREPRISES SOCIALES

Les impacts sociaux des activités des entreprises sociales n'ont pas encore été analysés, ni publiés. L'étude des coûts sociaux, des coûts globaux pourrait être d'une grande importance (cf. les *social audits* des *community businesses* en Ecosse).

Il est tout autant urgent de **développer des stratégies** pour

1. initier (cf. les activités des *samhellsföreningen* en Suède),
2. développer et multiplier les entreprises sociales (cf. les consortiums en Italie)

⁹ cf. les rapports détaillés des différents pays.

Dans ce contexte il faut discuter la création de **marchés protégés** pour les entreprises sociales. (cf. l'attribution de commandes par *ADIGSA* en Espagne).

En plus, la **décentralisation des entreprises** s'est avérée nécessaire pour mieux satisfaire les besoins du public, voire des producteurs et consommateurs/usagers (cf. la 'stratégie des fraisiers' en Italie).

Nous présentons d'autres constatations révélées par une analyse plus approfondie:

Les **organisations intermédiaires** jouent dans le contexte de la stabilisation de ce secteur un rôle d'une grande importance. Les *associations intermédiaires* remplissent en grande part cette fonction en France.

Les **perspectives à court et à long terme** doivent être reconnues, mises en pratique et stabilisées. C'est là que **les stratégies de financement** prennent un rôle prépondérant: en Italie on instaura des organisations de financement et en Ecosse des fonds de développement.

Le **professionnalisme** de ce secteur contribue aussi à sa survie. Certains salariés des entreprises d'insertion en Allemagne ont une qualification suffisante pour développer eux-mêmes de nouveaux produits.

Il serait souhaitable de développer au niveau européen, national et local/régional

- **un cadre juridique** nécessaire à la création et au développement d'entreprises sociales
- **une coopération optimale** au sein du secteur des entreprises sociales
- **des relations positives avec les autres secteurs.**

4. RECOMMANDATIONS POUR L'AIDE AUX ENTREPRISES SOCIALES

4.1 Aux Différents Gouvernements

Nous énonçons ici des recommandations spécifiques pour l'aide aux entreprises sociales en faisant référence aux institutions concernées y compris les entreprises sociales elles-mêmes.

a) sur le plan local et régional

Il faut **améliorer l'efficacité d'une politique d'investissement public** pour les entreprises sociales pour contribuer de manière effective au développement du bien-être social dans la région: il faut que les hommes politiques locaux et régionaux prennent conscience que les entreprises sociales contribuent à la réduction des dépenses sociales publiques. Les subventions devraient être accordées dans une optique globale, de sorte que l'attribution de subventions par une administration ne soit pas contrecarrée par des mesures d'austérité d'autres administrations (locales ou régionales).

Il faudrait développer et mettre en place des stratégies pour initier et propager le secteur des entreprises sociales en ayant recours à **des partenariats réels** entre le secteur public local ou régional et les entreprises sociales. La création d'agences de développement local ou régional devrait être encouragée.

Il faudrait mettre en place **des stratégies de financement** pour créer et subventionner les entreprises sociales qui, de par leur nature, ne peuvent pas réaliser de bénéfices.

Il est nécessaire d'établir un marché protégé pour les services et les produits du secteur des entreprises sociales (ce qui se fait de toute manière pour certains ressorts du secteur privé) pour garantir le bien-être sur la base des activités socio-économiques. Cela signifie entre autres, qu'une part des dépenses publiques locales ou régionales doit être réservée pour **des ordres passés aux entreprises sociales**. On pourrait fixer le quota pour de telles attributions en fonction du nombre de chômeurs ou de personnes au RMI dans la région.

b) sur le plan national

Il faudrait instaurer **une structure juridique pour venir en aide aux entreprises sociales**. Les coûts supplémentaires occasionnés par l'emploi de personnes socialement défavorisées devraient être compensés par des allègements fiscaux ou par d'autres mesures permettant de réduire les coûts de fonctionnement des entreprises sociales.

Les entreprises sociales devraient **avoir accès à toutes les subventions** prévues pour les entreprises du secteur privé (ou publique).

Un marché protégé pour les entreprises sociales n'est pas uniquement une nécessité, mais aussi d'une grande importance sur le plan régional ou local, voire national.

c) sur le plan européen

L'Union Européenne devrait reconnaître l'ampleur par laquelle les entreprises sociales contribuent au bien-être général dans les sociétés de l'UE. Les organisations de l'UE tout particulièrement devraient tenter d'instaurer **des structures d'assistance aux entreprises sociales**. Cela est valable aussi pour la mise à disposition de conditions juridiques permettant des *joint-ventures* entre les entreprises sociales au niveau européen.

La définition de l'UE de l'économie sociale (coopératives, associations d'entraide, fédérations et fondations) **devrait être élargie explicitement aux entreprises sociales**. Le nouveau secteur des entreprises sociales prend aussi des formes juridiques d'après les définitions de l'UE - comme p.ex. celles des coopératives ou des associations. Souvent cependant il prend une forme juridique civile (comme p.ex. la SARL) pour l'extérieur, mais vers l'intérieur il pratique la forme de participation collective.

4.2 RECOMMANDATIONS POUR LE SECTEUR DES ENTREPRISES SOCIALES

Le secteur des entreprises sociales devrait essayer d'améliorer ses performances dans tous les aspects des quatre catégories de la définition du travail (cf. 3.2).

Il faudrait chercher à atteindre l'objectif principal - les objectifs sociaux - sans reproduire la ghettoisation et la ségrégation d'une population salariale. Cela signifie qu'une **mixe de personnes très différentes** doit être établi et qu'une osmose entre les groupes de salariés doit être possible. Le rôle des activités bénévoles doit être défini clairement au sein de l'entreprise par rapport au statut du travail salarié.

La qualité du travail et les conditions générales de travail ne devraient pas permettre l'émergence d'un "groupe de salariés de seconde classe", mais devraient au moins correspondre aux standards de l'économie traditionnelle.

Il faudrait pousser à multiplier des **réseaux régionaux, nationaux et européens** dans le secteur des entreprises sociales pour atteindre des effets positifs réciproques. Ce qui signifie qu'il faut créer des consortiums locaux ou régionaux, ou nationaux voire européens.

Des investissements sont à faire dans différents domaines de l'économie, particulièrement dans les 17 domaines d'emploi, qui selon la rencontre des Ministres européens à Essen, passent pour encourager particulièrement l'emploi. Il faudrait pour ce cas faire une **mixe d'outils de financement** permettant d'établir un pool de financement stable.

La **décentralisation des structures permettant de développer des initiatives** est une nécessité pour améliorer la coopération au sein des entreprises.

L'évaluation des dépenses et la vérification des coûts sociaux ne documentent pas uniquement les performances socio-économiques des entreprises sociales mais livrent aussi des informations permettant d'améliorer leurs pratiques.

Il serait nécessaire au sein du secteur des entreprises sociales d'**améliorer la communication** autant sur les valeurs fondamentales et les structures ou les concepts, que sur les engagements visant des dispositions globales.

4.3 RECOMMANDATIONS POUR LE SECTEUR PRIVÉ

Les entreprises privées et leurs représentants devraient reconnaître que les entreprises sociales se concentrent vers des activités sur le marché social et n'entrent donc pas en concurrence avec le marché traditionnel. Tous les deux secteurs peuvent profiter l'un de l'autre par **des relations de commerce et de formation communes ainsi que par des partenariats locaux**. Les gens formés par les entreprises sociales peuvent trouver un emploi dans les entreprises privées et les marchandises ou les services peuvent être négociés.

5 LISTE DES PARTICIPANTS AU PROJET

- Community Business Scotland Ltd.

Kay CALDWELL
John PEARCE

adressez-vous à:

John Pearce
East Broomhill, Harburn
West Calder
GB - West Lothian
EH55 8RE

- IRED Nord (Innovations et Réseaux pour le Développement)

Maria Teresa COBELLI (Coordinator)
Gianfranco MAROCCHI
Graziano MAINO
Sandro GUIGLIA

adressez-vous à:

Maria Teresa Cobelli
IRED NORD
Piazza Vittorio Emanuele II, 31
I - 00185 Roma

- Mitthögskolan i Östersund Regional Policy and Rural Development

Alf RONNBY
Bosse OLSSON

adressez-vous à:

Bosse Olsson
Glaedjensgrend 7
S - 83155 Östersund

- Technologie-Netzwerk Berlin e.V.

Karl BIRKHÖLZER
Berlin
Günther LORENZ (Projektkoordinator)
Jörg-Peter PORSCHE

adressez-vous à:

Technische Universität

Günther Lorenz
IFG Lokale Ökonomie
Sekt. FR 4-8,
Franklinstr. 28/29
D-10587 Berlin

- ADILE

Dominique WITTMER

Josiane PODSIADLO

adressez-vous à:

Dominique Wittmer,
Maire
52, Rue Principale
F-67510 Obersteinbach

- Gabinet d'Estudis Socials

Jordi ESTIVILL
Joaquim AIGUABELLA

adressez-vous à:

Joaquim Aiguabella
GES
Aragó 281, 2n, 2a
E-08005 Barcelona

Pour de plus amples renseignements sur le
Réseau Européen pour l'économie solidaire et le développement local

adressez-vous à:

Jörg-Peter PORSCHE,

Technologie-Netzwerk Berlin e.V.

Wiesenstr. 29

D - 13357 Berlin